

14 mars 2019

## Commissariat aux comptes

### Loi PACTE : la CNCC exprime sa colère

**Face au refus du gouvernement d'admettre des amendements au projet de loi PACTE, la CNCC l'exhorte, dans un communiqué de presse, à revoir sa position. Elle demande :**

- le maintien d'une obligation d'audit légal des comptes au sein des groupes dans toutes les filiales détenues directement ou indirectement et représentant 25 % au moins du chiffre d'affaires
- exige un dispositif permettant un relèvement des seuils qui laisse à la profession le temps nécessaire pour engager sa profonde mutation
- souhaite fermement la mise en place d'un dispositif spécifique et transitoire pour protéger les professionnels ultra-marins.

**A défaut**, la CNCC

- explorera tous les recours possibles pour dénoncer l'inconstitutionnalité de certaines mesures
- engagera également toutes les actions pour faire valoir ses droits à une indemnisation pour compenser un préjudice de 200 millions d'euros correspondant au licenciement de 10 000 collaborateurs
- suspend sine die ses missions et relations avec son régulateur, le H3C, y compris ses obligations de cotisation, et ce tant qu'un vrai dialogue n'aura pas été réinstauré
- décide de ne plus répondre aux demandes et consultations des pouvoirs publics, faute de l'ouverture d'un dialogue constructif
- décrète une représentation silencieuse au sein de toutes les organisations où elle siège ou dont elle est membre.

Auteur : BIBLIOTIQUE